

Toilettes : l'enquête qui dérange

L'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires a voulu établir un état des lieux des toilettes dans les écoles. Mal lui en a pris: l'éducation nationale a bloqué l'enquête. Trop délicat.

Impossible de savoir ce qui se passe dans les toilettes des écoles ... Tel est le constat - provisoire - de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur. Cette instance indépendante, qui a lancé une enquête début 2006, a trouvé, si l'on ose dire, la porte fermée de l'intérieur. Ou, plus précisément, une fin de non-recevoir de la part de l'éducation nationale.

« Ce qui nous a mis la puce à l'oreille, explique son président, Jean-Marie Schléret, c'est le nombre d'accidents qui surviennent chaque année dans les sanitaires. Certes, il n'est pas très important: 2,5 % du total, et jusqu'à 4,4 % en petite section de maternelle. Mais il n'est pas normal que des choses pareilles se produisent! Par ailleurs, des médecins ont alerté les pouvoirs publics sur des problèmes d'hygiène et de santé liés à la propreté des toilettes. »

Bien que le sujet ne soit pas au cœur de ses missions, l'Observatoire décide donc, en début d'année, de lancer une enquête dans deux départements - dont il préfère taire le nom, *« parce que les autres auraient réagi de la même manière »* -, pour y voir plus clair. L'idée est de transmettre un questionnaire aux parents, via le cartable des enfants, pour savoir si ceux-ci utilisent les sanitaires, ce qu'ils en disent, et s'ils souffrent de *« problèmes intestinaux ou urinaires »*. Mais on ne lève pas si facilement un coin du voile sur le petit coin ...

Les inspections académiques des deux départements, dont l'accord était nécessaire, rejettent en effet la demande de l'Observatoire. Pourquoi? Il y a, en réalité, *« une conjonction de deux résistances, analyse Jean-Marie Schléret: les inspections académiques ne sont pas enclines, car elles se disent que cela va poser des problèmes avec les mairies, et celles-ci sont réticentes, estimant qu'une rénovation pourrait être un gouffre financier »*.

De fait, l'Observatoire dispose déjà d'un certain nombre d'éléments. Ses enquêtes accidentologiques annuelles lui donnent quelques chiffres et lui permettent de constater qu'il s'agit le plus souvent de *« prises de doigts dans les portes »*, et heureusement très rarement d'accidents graves. En outre, une enquête de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), menée à Paris en 2003, montre que sept enfants sur dix se plaignent des toilettes de leur école, et qu'un *« quart des enfants a eu ou a »* des problèmes intestinaux ou urinaires. Une autre enquête, conduite en 2004 dans l'Hérault, à l'initiative des délégués départementaux de l'éducation nationale, conclut: *« Il reste de gros efforts à faire concernant les toilettes, où manque d'intimité - notamment en maternelle -, défaut de papier, de*

serviettes, de savon et mauvaises odeurs sont soulignés à maintes reprises. » Un constat repris par l'Observatoire, qui estime que la situation générale «n'est globalement pas satisfaisante », évoquant pêle-mêle la saleté, la vétusté, l'éloignement, l'accessibilité (« il faut parfois demander 36 autorisations ou aller chercher le papier dans le bureau de la directrice! »), l'absence d'intimité (par manque de porte ou de séparation garçons-filles), ou encore «le problème des toilettes à la turque que les enfants sont parfois réticents à utiliser» ...

Beaucoup d'enfants se sentent mal à l'aise dans ces « lieux d'aisances» et préfèrent se retenir, alors qu'ils devraient pouvoir uriner cinq ou six fois par jour. Cela peut entraîner « une situation humiliante ».

Un sujet tabou

Bref, beaucoup d'enfants se sentent mal à l'aise dans ces « lieux d'aisances» et préfèrent se retenir, alors qu'ils devraient pouvoir uriner cinq ou six fois par jour. Cela peut entraîner «une situation humiliante», note Jean-Marie Schléret, au moment où la vessie ne veut plus lanterner et trahit l'enfant. Et, surtout, des troubles de santé liés à la rétention. Lesquels sont, « dans le service d'urologie pédiatrique de Montpellier, par exemple, le motif de 500 consultations par an », rappelait, fin 2005, le député UMP du Gard, Jean-Marc Roubaud, dans une question au gouvernement.

Que faire, face à « un sujet que l'on sent tabou »? A l'Observatoire, on se veut optimiste. « Par la loi de 2005, les mairies sont tenues de rendre les sanitaires, notamment, accessibles aux personnes handicapées avant 2015 », note Jean-Marie Schléret en spéculant qu'elles en profiteront pour rénover l'ensemble. En attendant, l'instance ne s'avoue pas vaincue par les avatars de son investigation. Elle envisage de rendre le questionnaire plus indolore, en ne demandant ni le nom de l'école ni celui de la commune. Et contourne l'obstacle, en s'adressant à deux autres départements.

Benoît Floc'h
Le Monde de l'éducation - Novembre 2006